



Préavis no. 1/2020

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE DE MEX

AU

CONSEIL GENERAL

SUR SA GESTION DE L'ANNEE 2019



COMPTES 2019

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

conformément aux dispositions légales, à savoir:

- Art. 84 du Règlement du Conseil général de la Commune de Mex
- Loi sur les communes du 28 février 1956

la municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation son préavis no 1/2020 relatif à l'exercice 2019.

Pour faire face à la pandémie Covid-19 qui nous touche en ce début d'année 2020, la commune a comptabilisé les boucllements des associations intercommunales « sous réserve d'approbation par le CI » (conseil intercommunal), comme suggéré par le Canton de Vaud par le biais du service des communes et du logement.

Introduction

Ce rapport a pour but de détailler les grandes lignes de la gestion de la commune pour l'exercice sous revue, en relation avec les comptes.

La municipalité se tient à votre disposition afin de répondre aux questions que la lecture de ce rapport susciterait. Pour le cas où certains points techniques ou particuliers nécessiteraient des explications complémentaires utiles au conseil général, nous vous invitons à nous les communiquer avant la séance du conseil, afin de pouvoir y apporter les réponses les plus précises et complètes que possible.

La municipalité et le personnel communal s'évertuent à répondre au mieux aux exigences des habitants et des différents services de l'Etat. Notre petite commune ne dispose pas de services internes spécialisés, c'est pourquoi nous faisons appel à différents bureaux de conseils (géomètres, ingénieurs, avocats, etc...) afin de remplir nos fonctions avec diligence.

Commentaires d'ordre général

Administration communale et contrôle des habitants

Au 31 décembre 2019 Mex comptait 718 habitants, soit une diminution de sept personnes par rapport à l'année précédente, comprenant :

- 535 résidents suisses (344 hommes et 374 femmes)
- 183 résidents étrangers, soit env. 25% de notre population. Au niveau cantonal, ce chiffre se monte à 33% et à 25% au niveau fédéral.

Durant l'année, nous avons dénombré 88 départs, 77 arrivées, 10 naissances, 3 mariages, 6 divorces/séparations et 2 décès.

Le contrôle des habitants s'occupe également de tout le flux concernant l'enregistrement des arrivées des étrangers, le renouvellement des permis de séjour des habitants du village, ainsi que celui des permis frontaliers (essentiellement pour l'entreprise Bobst), ce qui représente au total plus de 30 dossiers. Un dossier de naturalisation a également été préparé.

Occupation du refuge et des salles communales :

Le refuge a été occupé	74 fois
La salle villageoise a été louée	26 fois
La salle Arlequin a été louée	26 fois
Le carnotzet a été loué	3 fois

De plus, la salle villageoise et la salle Arlequin sont occupées régulièrement par l'Harmonie du Pontet, l'Association sportive, des joueurs de cartes, des cours de yoga, des séances PPE par plusieurs gérances, la Paroisse, la commune pour diverses séances ainsi que quatre fois par semaine, à midi, par la cantine scolaire (Pic'fouls).

Le refuge est également mis à disposition des paroisses, des bûcherons et des classes d'écoles. Il est aussi utilisé pour la fête d'Halloween et la distribution de sapins.

Le carnotzet est mis à disposition pour les séances des commissions communales et intercommunales.

Vie villageoise

Harmonie du Pontet : les trois Communes de Mex, Vufflens-la-Ville et Villars-Ste-Croix soutiennent l'Harmonie du Pontet par une subvention de CHF 6.- par habitant.

La sortie des aînés a eu lieu le 6 août 2019 à Vevey pour une représentation du spectacle de la Fête des Vignerons à la grande satisfaction des participants.

Les manifestations 2019 se sont organisées de la manière suivante :

- Le marché dominical s'est déroulé le 19 mai 2019. Il a rencontré un vif succès et sera organisé chaque année au printemps.
- Les vendredi, samedi et dimanche 3, 4 et 5 mai 2019, l'Harmonie du Pontet a eu le plaisir d'organiser le 87^{ème} Giron des musiques de la Côte Est, qui s'est tenu à Vufflens-la-Ville et qui a rencontré un certain succès malgré le mauvais temps. La Municipalité de Mex était représentée par son syndic et la municipale en charge des relations avec les sociétés locales lors de la partie officielle ainsi qu'à la soirée du samedi.
- La journée verte du 21 septembre s'est déroulée comme par le passé avec le nettoyage des bords du ruisseau La Goille. Le repas de midi a été servi au refuge de Mex.
- Association L'Aimant Rose : la Commune de Mex s'est associée à la campagne nationale « 1 tulipe pour la vie » initiée en 2018 en faveur de la lutte contre le cancer du sein et ce sont 402 communes de notre pays qui ont rassemblé leurs jardiniers pour planter « 1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches », geste symbolique rappelant qu'1 femme sur 8 est victime du cancer du sein.
- Pour les enfants, la fête d'Halloween a été organisée le 1^{er} novembre 2019 ; elle connaît un succès grandissant d'année en année.
- La traditionnelle distribution des sapins a été mise en place le 14 décembre, agrémentée par une aubade de l'Harmonie du Pontet et la visite du Père Noël. Les grillades et les gâteaux ont été préparés par l'Association sportive.

- Le Noël en plein air a eu lieu le 18 décembre 2019 au refuge de Mex en présence des enfants des deux classes du collège de Mex qui ont interprété des chants de Noël. A l'issue du culte, célébré par M. L. Bader, pasteur, accompagné par Mme Kristina Novello-Kosmina, organiste, un vin chaud a été offert par la commune ainsi que des crêpes sucrées et salées.

Toutes ces manifestations ont été assurées par les bénévoles fidèles à ces organisations ainsi que par plusieurs membres de la municipalité.

Activités de la municipalité

La municipalité a siégé 42 fois officiellement au cours de cette année. Afin d'approfondir certains sujets qui méritaient une attention particulière, une séance extraordinaire d'une demi-journée a été agendée. De plus, des séances spécifiques aux dicastères ont été organisées entre municipaux et syndic.

Le syndic, ainsi que les municipaux, ont participé aux assemblées des syndics du district et du groupe Venoge, à l'UCV et à l'AdCV, aux diverses associations intercommunales, à des entretiens avec des citoyens et de nombreux maîtres d'état.

Le nombre d'heures de vacation de l'ensemble de la municipalité s'est élevé à 882 heures en 2019, contre 885.5 heures en 2018, 770.25 heures en 2017, 1'052.5 heures en 2016.

Conseil général et préavis

Le conseil général s'est réuni aux dates suivantes :

- 17.06.2019
- 28.10.2019
- 09.12.2019

Voici un rappel des préavis proposés durant l'exercice 2019 :

Préavis 1/2019 – rapport de gestion et comptes 2018 – adopté le 17.06.2019.

L'excédent de revenus de CHF 6'336.36 a été attribué au capital.

Préavis 2/2019 – modification des statuts de l'ASICoPe – accepté le 17.06.2019.

Préavis 3/2019 – demande de crédit de CHF 100'000.- pour la transformation d'un appartement en salle de classe de dégagement – accepté le 17.06.2019.

Préavis 4/2019 – Maintien du taux pour l'arrêté d'imposition 2020 – refusé le 28.10.2019

Ce préavis a été amendé avec une proposition de baisser le point d'impôt de 61 à 59.5 - accepté le 28.10.2019.

Préavis 5/2019 – budget 2020 – accepté le 09.12.2019

Le déficit budgété s'élève à CHF 442'400.-.

En plus de ces préavis, certains dossiers particuliers ont occupé l'exécutif communal d'une manière plus chronophage, à savoir :

Bâtiments Vers l'Eglise

Les travaux de construction se sont déroulés durant toute l'année 2019. Bien que les travaux de finitions, notamment au niveau des aménagements extérieurs, n'aient pas été achevés, les appartements ont été livrés en décembre, permettant ainsi leur mise en valeur en vue de leur location. En mars 2020, l'ensemble des 26 appartements étaient loués.

Le montant investi dans le projet au 31.12.2019 s'élevait à CHF 9'730'692.-, auquel il convient d'ajouter l'achat du terrain en 2016 pour un montant de CHF 2'600'000.-, soit un total de CHF 12'330'692.-

Le budget d'investissement total se montait à CHF 14'554'000 (y.c. l'achat du terrain). Bien qu'il manque encore au jour de rédaction de ce rapport un certain nombre de factures finales, le coût total projeté devrait dépasser le budget d'environ 2%. Si ce dépassement était confirmé, il ferait l'objet d'un préavis complémentaire.

La totalité du financement du projet a été trouvée. La municipalité a fait le choix de panacher les crédits en plusieurs tranches variant de 2.3 millions à 5 millions, pour des durées à taux fixe, s'étendant de 3 à 20 ans. La période étant propice au niveau des taux d'intérêts d'emprunts, le taux mixte de financement s'élève à environ 0.90% (coût total des intérêts / total de l'emprunt). Le projet tablait sur un coût estimatif de 1.5%. L'économie réalisée a permis à la municipalité de proposer des loyers abordables pour ce genre de logements et, de ce fait, de les louer très rapidement, sans pour autant péjorer le rendement net escompté.

Bâtiment Auberge au Mai

Les travaux ont débuté durant le 1er semestre 2019. Après la phase de démolition, le gros-œuvre a été réalisé selon la planification, le chantier s'étant arrêté pour les fêtes de fin d'année, avant le début de la pose de la charpente.

L'objectif de mise en service, d'abord de la crèche pour la rentrée scolaire d'août 2020, puis de l'auberge pour le mois octobre, reste d'actualité à ce jour, sous réserve d'une part d'incertitude liée à la crise du Covid19 affectant l'avancée des travaux selon la planification projetée.

Les montants investis au 31.12.2019 se montent à CHF 3'166'613.- dont 1'550'000 de coût d'acquisition du bâtiment en 2013. Le coût probable reste actuellement dans la prévision budgétaire, soit de CHF 5'990'000.-

Le financement global a également été trouvé, toujours avec la même volonté de panachage en diverses tranches, avec des durées à taux fixes de 3 à 10 ans, pour un taux moyen en dessous de 0.3%.

Notes et commentaires sur les états financiers 2019

Résultat du compte de fonctionnement 2019

Les comptes 2019 donnent le résultat suivant :

Charges	CHF	5'290'813.54.		
Produits			CHF	5'190'402.97
Perte à prélever sur le capital			CHF	100'410.57
Totaux égaux	CHF	5'290'813.54	CHF	5'290'813.54

Tableau comparatif des dépenses et recettes entre les comptes 2019, le budget 2019 et les comptes 2018 (comptes 2017 et 2016 pour information)

CHARGES	2019						2018	2017	2016
	Réalisé	Budget	Ecart avec budget		Ecart avec 2018				
			CHF	%	CHF	%			
Administration générale	721'386	817'700	-96'314	-13%	-75'812	-11%	797'198	694'648	773'633
Finances	1'508'607	1'317'000	191'607	13%	-63'259	-4%	1'571'866	1'737'987	1'675'105
Domaines et bâtiments	219'040	235'200	-16'160	-7%	-10'201	-5%	229'241	240'299	284'189
Travaux	488'475	517'900	-29'425	-6%	17'211	4%	471'264	545'926	462'164
Instruction publique et cultes	269'954	289'800	-19'846	-7%	8'861	3%	261'093	256'377	264'495
Police	175'935	168'500	7'435	4%	-14'639	-8%	190'574	167'700	164'105
Sécurité sociale	1'780'053	1'770'100	9'953	1%	-445'541	-25%	2'225'594	1'354'438	1'391'373
Services industriels	127'363	170'700	-43'337	-34%	-47'819	-38%	175'182	252'929	203'154
Bénéfice net de fonctionnement	-	-	0	0%	-6'336	0%	6'336	18'467	1'954
Total charges	5'290'814	5'286'900	3'914	0%	-637'535	-12%	5'928'348	5'268'772	5'220'172
REVENUS									
Administration générale	264'492	246'400	18'092	7%	-329	-0%	264'821	272'730	272'423
Finances	4'304'856	4'056'800	248'056	6%	-500'474	-12%	4'805'330	4'072'017	3'953'574
Domaines et bâtiments	199'687	183'200	16'487	8%	-12'277	-6%	211'963	198'953	250'124
Travaux	240'404	261'000	-20'596	-9%	-38'463	-16%	278'867	321'211	269'953
Instruction publique et cultes	-	-	0	0%	0	-	-	-	-
Police	4'315	-	-4'315	100%	871	20%	3'444	2'505	1'091
Sécurité sociale	49'287	20'000	29'287	59%	-139'454	-283%	188'741	181'740	269'854
Services industriels	127'363	170'700	-43'337	-34%	-47'819	-38%	175'182	219'617	203'154
Perte nette de fonctionnement	100'411	348'800	-248'389	-247%	100'411	0%	-	-	-
Total revenus	5'290'814	5'286'900	3'914	0%	-637'535	-12%	5'928'348	5'268'772	5'220'172

1 Administration générale :

En 2019, 200 heures de travail de la municipalité ont été consacrées à la préparation des deux projets d'investissements. C'est un montant de CHF 9'000.- qui a été activé. Quant aux diverses séances des commissions, le montant activé s'élève à CHF 1'960.-.

En fin d'année, la municipalité a inséré dans plusieurs journaux des annonces pour la recherche d'une secrétaire municipale à 50% ainsi que d'un concierge à 100%. Ces deux postes ont été repourvus et l'activité de ces deux nouveaux employés communaux a débuté le 1^{er} février 2020.

Police des constructions, voici la liste des dossiers traités en 2019 :

- Création d'un studio, ch. du Dernier Mur - délivrance du permis d'habiter
- Transformations intérieures d'une maison villageoise - ch. du Dernier Mur - délivrance du permis d'habiter
- Rénovation partielle de façades - ZI en Faraz - délivrance du permis d'utiliser
- Transformations intérieures et extérieures d'une maison villageoise - rue du Temple - délivrance du permis d'habiter
- Construction de trois villas individuelles - ch. de Praz-Voué/ch du Gottaux - délivrance du permis de construire
- Construction d'une piscine - rte des Esserts - délivrance du permis d'utiliser
- Pose d'un tunnel tout-abri et de quatre abris mobiles pour chevaux - ch. des Vaux - délivrance du permis de construire
- Reconstruction d'un hangar agricole - ch. de l'Oie - délivrance du permis de construire
- Construction d'un immeuble - r. du Prieuré 1 - travaux achevés
- Construction de deux habitations jumelles - ch. du Trésy - travaux achevés
- Transformation d'une villa individuelle, ch. de la Planche à Jacques - travaux en cours
- Mise en conformité d'une parcelle - ch. des Vaux - travaux en cours
- Restauration de bâtiments existants - Château d'En Bas - dossier en suspens
- Diverses autres demandes soumises à autorisation ou enquête au pilier public ont été traitées durant l'année.

Transports publics

A mi-décembre, la ligne 91, qui desservait Bussigny par Villars-Ste-Croix, a été supprimée. En effet, cette dernière localité n'a pas renouvelé l'accord conclu avec Mex et Bussigny, car elle bénéficiait d'une nouvelle desserte entre Prilly (Le Galicien) et l'entreprise Bobst par le biais de la ligne 32 des Transports publics lausannois.

Vu le coût et le manque de fréquentation (une dizaine d'usagers par jour pour quatorze paires de courses), la municipalité a renoncé à maintenir à ses frais cette ligne, d'autant plus que la Commune de Bussigny n'a pas manifesté d'intérêt pour un tel maintien.

Seule subsistait la ligne 56 qui reliait Bussigny par Vufflens-la-Ville et ceci sept fois par jour, les jours ouvrables.

Dans la foulée, les différents prestataires de transports publics ont annoncé la suppression de la desserte du quartier des Esserts et, cerise sur le gâteau, celle du taxi bus, pour des motifs de rentabilité.

Dans l'urgence, la municipalité a mis en place un service de taxi sur appel. Les frais en découlant sont totalement à la charge de la commune ; le montant de la course est facturé à hauteur de CHF 30.-.

A fin 2019, la municipalité a désigné une commission des transports chargée de trouver de nouvelles solutions en collaboration avec le canton.

Fin 2018, la municipalité a mis en place une nouvelle subvention pour la mobilité douce ; ainsi onze subventions pour des vélos électriques ont été attribuées.

Energies renouvelables

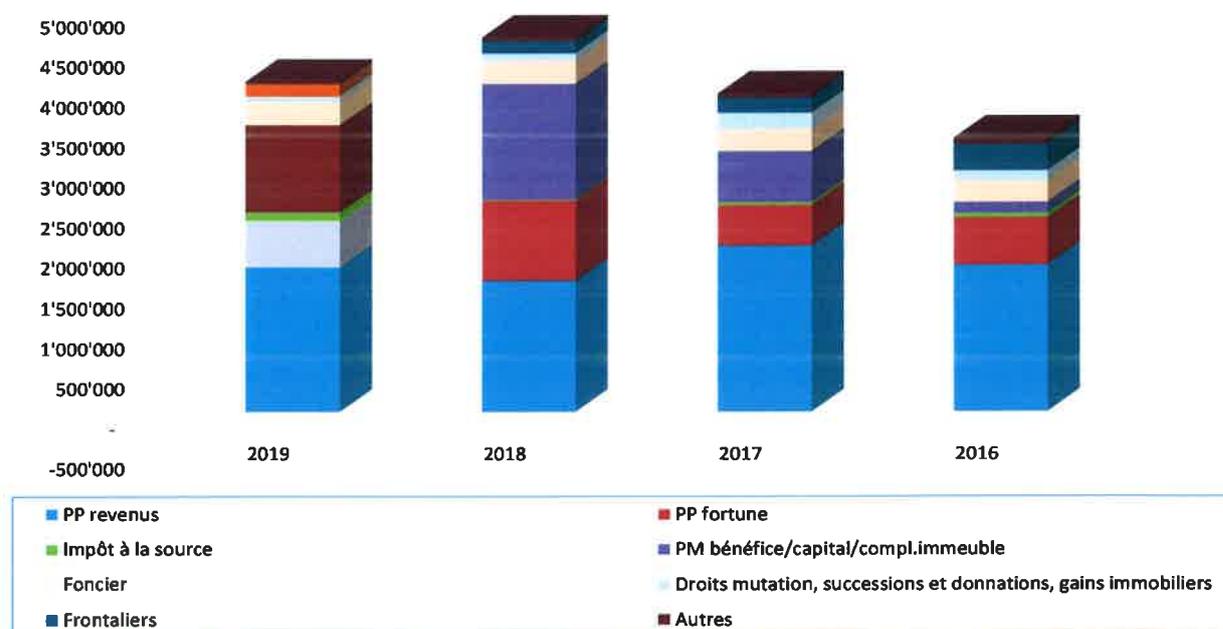
Pour donner suite au préavis 3/2014 sur l'encouragement aux économies d'énergies, il a été distribué CHF 12'000.- en 2019 pour des projets répondant aux critères fixés dans le règlement. La totalité du montant distribué depuis l'entrée en vigueur du règlement s'élève à CHF 105'021.70.

2 Finances :

Les revenus d'impôts se sont composés comme suit :

	2019				Ecart avec 2018		2018	2017	2016
	Réalisé	Budget	CHF	%	CHF	%	Réalisé	Réalisé	Réalisé
PP revenus	1'797'352	2'200'000	-402'648	-22%	162'509	9%	1'634'843	2'071'625	1'825'199
PP fortune	580'677	700'000	-119'323	-21%	-413'859	-71%	994'535	497'485	584'818
Impôt à la source	107'094	30'000	77'094	72%	95'457	89%	11'637	39'695	56'248
PM bénéfice/capital/compl.immeuble	1'081'677	468'000	613'677	57%	-357'746	-33%	1'439'424	631'259	135'991
Foncier	285'309	280'000	5'309	2%	-4'569	-2%	289'878	275'851	264'916
Droits mutation, successions et donations, gains immobiliers	72'039	45'000	27'039	38%	-12'873	-18%	84'912	197'540	124'660
Frontaliers	144'968	190'000	-45'032	-31%	-11'569	-8%	156'537	193'595	330'925
Autres	35'630	43'600	-7'970	-22%	-5'617	-16%	41'247	45'856	73'845
Total revenus d'impôts/divers	4'104'745	3'956'600	148'145	4%	-548'267	-13%	4'653'013	3'952'907	3'396'603

Revenus d'impôts 2019 - 2016



Ces chiffres démontrent que malgré toutes les projections possibles, le résultat définitif pour certains contribuables (personnes physiques ou morales) peut influencer fortement les chiffres annuels. Les décisions de taxation sont parfois bien différentes des acomptes prévus.

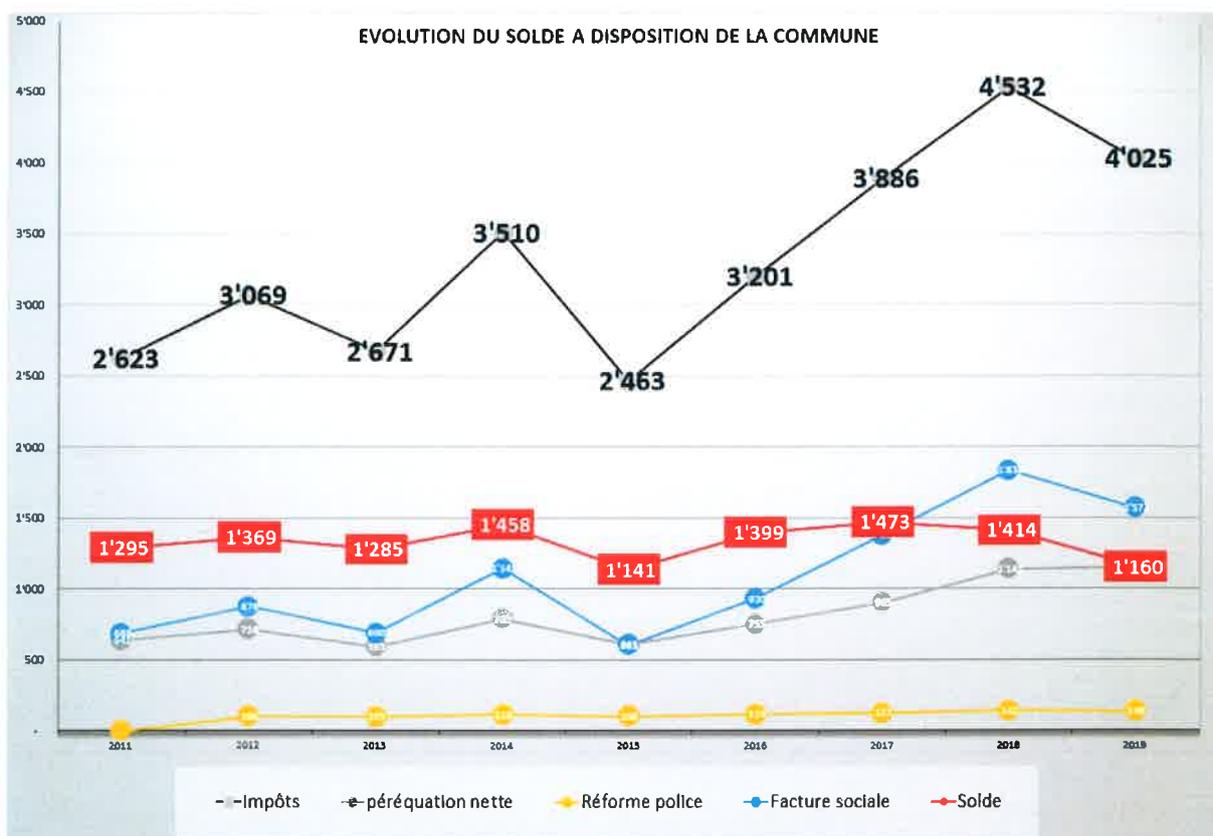
Impact finances communales, évolution des revenus, facture sociale, péréquation et réforme de la police

Depuis quelques années, la municipalité a fourni régulièrement des explications relatives à l'impact de l'augmentation graduelle du poids sur les finances communales des charges de la facture sociale, de la péréquation et de la réforme de la police. Afin de les illustrer, elle a établi une synthèse graphique portant sur les années 2011 à 2019.

Le premier tableau reproduit, par année, le montant des revenus et des différentes charges mentionnées. En fonction de la date de la publication des comptes annuels, certains décomptes finaux ne sont communiqués aux communes qu'ultérieurement, obligeant celles-ci à comptabiliser l'écart sur l'exercice suivant. Ce décalage explique les écarts constatés avec les comptes annuels adoptés par le conseil général en juin de chaque année.

Chiffres en milliers

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Impôts	2'623	3'069	2'671	3'510	2'463	3'201	3'886	4'532	4'025
péréquation nette	641	718	593	789	613	753	905	1'141	1'156
Réforme police	-	106	103	118	106	119	127	142	138
Facture sociale	688	876	690	1'145	603	930	1'381	1'836	1'572
Solde	1'295	1'369	1'285	1'458	1'141	1'399	1'473	1'414	1'160



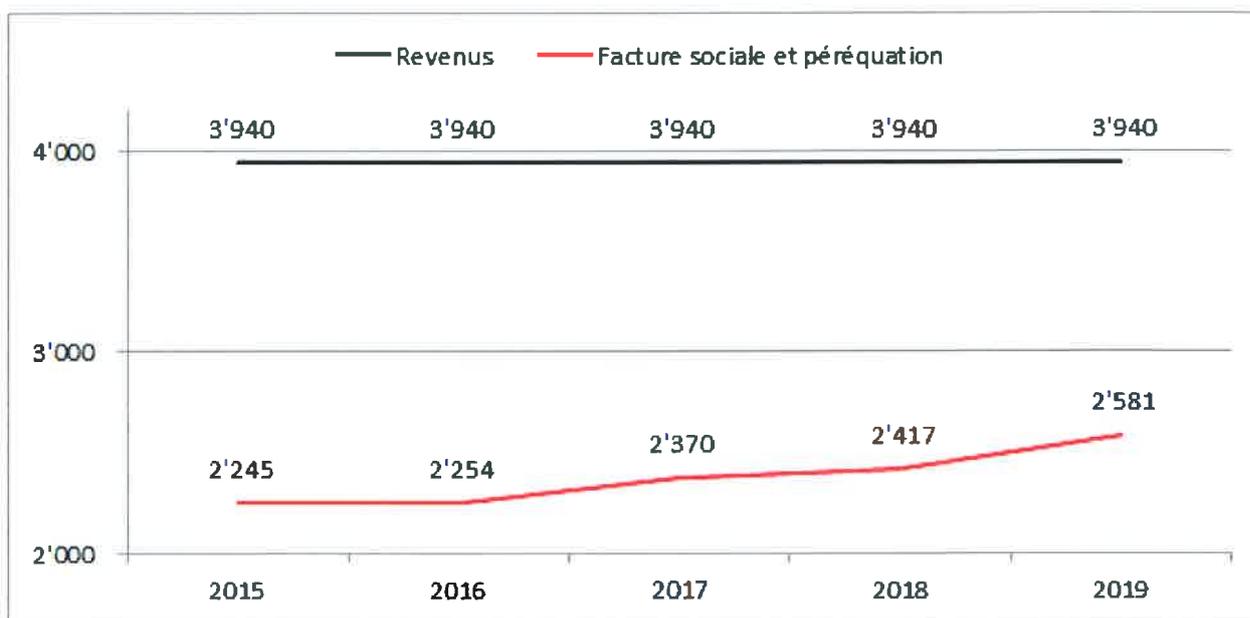
Ce premier graphique illustre le rapport entre la courbe des revenus d'impôts nets (ligne noire) et celle du solde disponible après la déduction des charges des péréquations (ligne rouge).

Dès 2017, les règles de répartition entre toutes les communes du canton ont évolué, avec pour effet d'augmenter proportionnellement les charges contributives des communes dites « aisées ». Pour Mex, bien que les revenus aient augmenté entre 2016 et 2018, de plus de CHF 650'000 par année, le solde est resté stable. Cela signifie qu'en dépit de l'augmentation de revenus sur deux ans de CHF 1'300'000.-, le solde n'a pas varié sensiblement.

En 2019, la situation devient plus claire, avec des revenus inférieurs par rapport à 2018 de CHF 500'000.- et des charges totales en baisse de 50% seulement. Le solde disponible a donc diminué de CHF 250'000.-.

Bien que les autres charges du ménage communal (les salaires des employés, les transports publics, le coût de l'école, de l'accueil de jour préscolaire et parascolaire, les travaux d'entretien des routes, etc...), soient relativement mieux maîtrisables, on peut constater que celles-ci ont aussi tendance à augmenter.

Avec l'évolution constante des différents chiffres, il s'avère difficile de se rendre compte de l'impact réel des charges incompressibles. Pour tenter de discerner une tendance, il peut être intéressant de présenter un graphique théorique, avec comme hypothèse de départ des revenus qui seraient restés constants de 2015 à 2019 pour un montant total de CHF 3'940'000.- et des charges des péréquations, calculées au moyen de la tablette fournie par le canton de Vaud (voir tableau ci-dessous). Ce schéma reste toutefois théorique car chaque modification des revenus d'une commune peut influencer la répartition de l'ensemble des autres communes et donc modifier ces charges. Néanmoins, gageons que les « petits » chiffres de Mex ne devraient guère influencer l'ensemble du système et que les chiffres projetés pour cette simulation sont crédibles.



Le constat est clair, pour les mêmes revenus, les charges totales ont augmenté de plus de CHF 330'000.-, soit une augmentation de 15%.

Toutes ces explications ont pour but de rendre le lecteur attentif au fait que les « belles » années, pendant lesquelles Mex équilibrait son budget, voire pouvait mettre de côté quelques milliers de francs semblent révolues. Malgré un exercice 2019 que l'on peut juger excellent en terme de revenus (le 2^{ème} meilleur sur 10 ans), il en résulte malgré tout une perte de l'ordre de CHF 100'000.-.

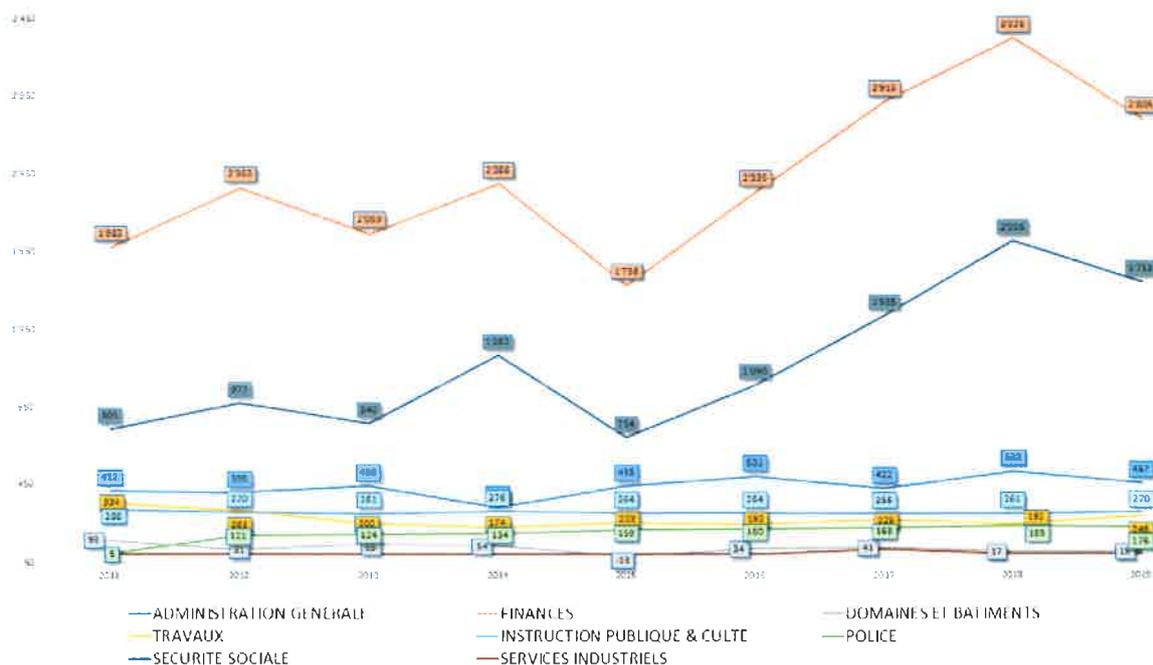
A noter que le budget 2020 prévoit une perte supérieure, ceci même avant la crise du Covid19, qui, n'en doutons point, péjorera encore plus la situation.

Sans être alarmiste, il faudra sans doute se préparer, dans un avenir proche, à prendre des mesures impopulaires pour garantir à nouveau un équilibre budgétaire et surtout en terme de trésorerie. Soit en faisant des économies sur des postes que nous maîtrisons, soit en augmentant nos revenus.

Voici un dernier tableau avec l'évolution par dicastère

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ADMINISTRATION GENERALE	412	395	438	300	438	501	422	532	457
FINANCES	1'983	2'363	2'069	2'388	1'736	2'335	2'913	3'325	2'805
DOMAINES ET BATIMENTS	93	31	65	54	-13	34	41	17	19
TRAVAUX	334	281	202	174	203	192	225	192	248
INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTE	288	270	261	276	264	264	256	261	270
POLICE	5	121	124	134	159	160	168	183	176
SECURITE SOCIALE	805	977	840	1'282	754	1'090	1'535	2'016	1'752
SERVICES INDUSTRIELS	-	-	-	-	-	-	33	-	-

EVOLUTION PAR DICASTERE



3 Domaines et bâtiments

32 Forêts

La surface soumise au régime forestier et propriété de la commune est de 43,6 hectares. La possibilité annuelle de coupe est de 480 m³t (m³ estimé sur tige) selon le plan de gestion révisé en 2014 et approuvé par la municipalité. Précisons que depuis 2010, la gestion de nos forêts est certifiée conforme aux directives des labels "FSC" (Forest Stewardship Council, no 1253) et "PEFC" (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes); nos exploitations répondent ainsi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura)

Subventions, projet soins aux rajeunissements 2016-2019

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Subventions, projet de forêts protectrices 2016-2019

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Goille sont indemnisés sur la base d'un forfait à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers, ainsi que le suivi financier du projet.

Organisation du service forestier communal

La commune est liée par un contrat de gestion, degré 1, avec le Groupement intercommunal de la Venoge; dès lors, la surveillance et la planification de tous les travaux entrepris en forêt, ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier, M. Laurent Robert, en collaboration avec la municipalité. L'inspecteur des forêts veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Après analyse des prix, les travaux de façonnage, de débardage et de sylviculture sont exécutés par une entreprise forestière répondant aux directives (MSST) de la commission fédérale de coordination pour la sécurité du travail.

Travaux entrepris durant l'année :

- | | |
|---|-----------------------|
| - sylviculture et fauchage : | 28'382 m ² |
| - éclaircies forestières normales | 148 m ³ |
| - exploitations forestières forcées (chablis) | 2 m ³ |

Sylviculture et fauchage (28'382 m²)

Ce chapitre traite des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Les arbres ou les tiges ont une hauteur qui varie entre 2 m et 18 m selon l'âge des peuplements.

Eclaircies forestières normales (148 m³)

Ces travaux consistent à prélever le nombre de m³ de bois indiqué dans le plan de gestion dans le but d'assurer la pérennité des forêts et l'équilibre des âges des différents massifs forestiers.

Les éclaircies forestières dans le cadre du projet de forêts de protection représentent un volume de 1'585 m³.

Exploitations forestières forcées (chablis) (2m³)

Le terme "chablis" désigne les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par les parasites. A noter que le garde forestier procède également à une inspection sanitaire des propriétés forestières communales situées à proximité d'infrastructures.

Projets dans zone de protection et de biodiversité 2016-2019

Ce chapitre concerne des surfaces qui ont été entretenues pour améliorer la fonction protectrice et biologique des forêts. Une subvention a été allouée aux communes pour l'ensemble de ces travaux.

Entretien des limites de propriété

Les travaux consistent à couper une bande de 50 cm de part et d'autre des limites (loi forestière, art. 66) ainsi que la pose d'une couche de peinture sur les bornes. L'entretien se fait en fonction des travaux prévus à proximité de propriétés privées ou de communes voisines.

35 Bâtiments

Les bâtiments appartenant à la commune ont généré des revenus locatifs pour CHF 171'985.85, alors que les charges de fonctionnement et d'entretien se sont montées à CHF 157'890.60. La différence de CHF 14'095.25 (compte 35.380.0) a été attribuée au fonds d'entretien et de rénovation, dont le solde total au 31.12.2019 s'élève à CHF 122'717.12. La somme de CHF 99'979.40 a également été prélevée de ce fonds afin de couvrir l'amortissement unique de la transformation de l'appartement du 1^{er} étage du collège en salle de classe supplémentaire.

Dans leur ensemble, les bâtiments communaux ont été entretenus régulièrement ; ci-après quelques détails complémentaires :

350 Maison de commune

Les problèmes de fonctionnement du chauffage à bois se sont aggravés à fin 2019. Les différentes interventions pour réparer la chaudière, qui semble avoir atteint l'âge limite, n'ont pas permis d'améliorer la situation, de sorte que le bâtiment est chauffé au gaz depuis le début de l'année 2020.

Une décision de principe quant au type de nouvelle installation à prévoir, avec les coûts induits, devra être prise.

351 Collège

A la suite du départ du locataire de l'appartement du premier étage, la municipalité, en accord avec l'ASIVenoge, préoccupée par un manque de locaux, a décidé de transformer ce logement en salle de classe. Une classe de dégagement a ainsi été créée pour la rentrée du mois d'août. Le coût des transformations par CHF 99'979.40, a été assumé par la commune et sera remboursé par des versements annuels de l'ASIVenoge pendant dix ans. Le montant du loyer est comparable à celui précédemment en vigueur.

Pendant les travaux, et avec l'accord de l'ASIVenoge, les murs du corridor et la cage d'escalier ont été rafraîchis.

Des travaux de ferblanterie (démoussage du toit) ont également été effectués au collège.

La robinetterie de l'appartement gauche du 2^e étage a été remplacée.

352 Salle villageoise

Après plusieurs réparations, la chaudière a rendu l'âme. Une nouvelle chaudière a été installée.

En plus de l'entretien courant, il a été procédé à la restauration de l'Arlequin, qui sera protégé par la pose d'une plaque de plexiglas.

353 Refuge

Seul l'entretien courant a été effectué.

354 Ancienne maison de commune

Ce bâtiment a également profité de travaux supplémentaires de ferblanterie en plus de l'entretien courant.

355 Eglise

Seul l'entretien courant a été effectué.

356 Divers bâtiments

Plusieurs travaux de ferblanterie et de curage des différentes fontaines ont été entrepris.

4 Travaux**43 Routes**

L'accès au refuge par le chemin de Sous-Valeyres au départ du réservoir des Esserts a été refait en juin.

Quelques travaux d'entretien ont été réalisés au ch. des Rottes, ainsi que la réparation d'un regard sur la route des Esserts.

Eclairage public

Depuis le 1er avril, la municipalité a pris la décision d'éteindre l'éclairage public de minuit à cinq heures du matin, ceci afin de réduire la pollution lumineuse et diminuer un tant soit peu les coûts. L'économie réalisée a représenté environ CHF 1'400.-. Cette mesure ne touche pas la route cantonale, ni le chemin du Dernier Mur, ni le parking de la grande salle.

Apparemment cette décision a été bien accueillie.

44 Parcs et cimetières

Les parcs ont été régulièrement entretenus.

S'agissant du Jardin du souvenir, un nouveau projet est en cours.

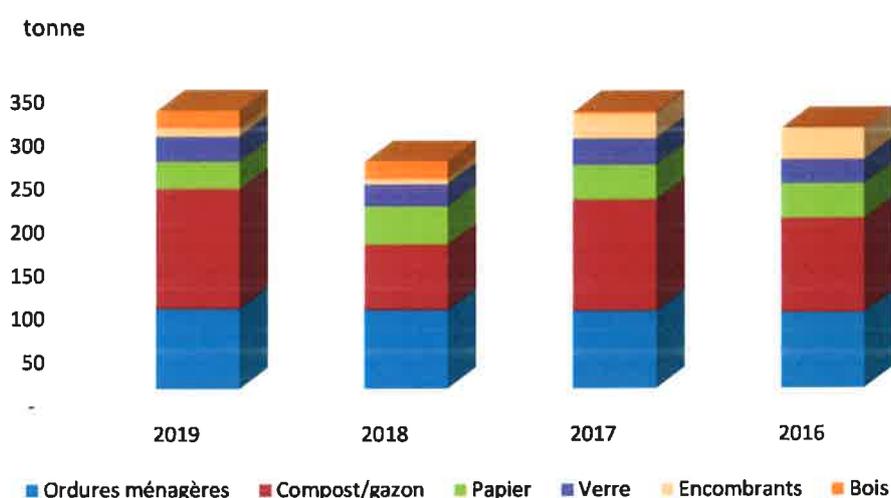
La parcelle 640, entre la route des Esserts et celle de la Planche à Jacques, a été aménagée en petite aire de repos. Un banc et un châtaigner y ont été déposés.

45 Ordures ménagères et déchetterie

Suite à l'introduction de la taxe au sac et du principe de pollueur-payeur, la commune doit équilibrer les comptes de la rubrique 45.

Cette année encore, le déficit de CHF 2'273.85 doit être couvert par un prélèvement du fonds de réserve affecté, qui s'élève au 31.12.2019 à CHF 20'383.56. La taxe forfaitaire de CHF 80.- TTC peut donc être maintenue pour 2020.

Déchets principaux collectés



46 Réseaux d'égouts, d'épuration

La municipale en charge de ce dicastère, ainsi que les délégués du conseil général, assistent régulièrement aux séances de l'AIEV. Toutes les analyses de notre STEP sont conformes et les eaux après traitement peuvent être rejetées dans la Venoge.

Les acomptes liés aux charges de l'Association intercommunale d'épuration des eaux usées de Vufflens-la-Ville (AIEV) se sont élevés à CHF 112'108.- contre CHF 123'912.- en 2018. La différence entre les revenus et les charges, d'un montant de CHF 25'592.20, a été attribuée à la réserve affectée, qui se monte au 31.12.2019 à CHF 648'055.97.

47 Cours d'eau et digues

Des travaux de nettoyage de la Goille ont été entrepris. Ils ont été financés par une subvention de la DGE (Direction générale de l'environnement) à hauteur de 56%, par une participation privée de 22% et par une dépense à la charge de la commune correspondant à 22%.

5 Instruction publique et cultes

De janvier à juillet 2019

ASiCoPe (13 communes)

L'ASiCoPe a géré le primaire et le secondaire pour les Communes de Cossonay, Daillens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, Lussery-Villars, Mex, Penthaz, Penthalaz, Senarclens, Vuflens-la-Ville et Vullierens.

Dès le mois d'août 2019, les élèves du degré primaire sont désormais sous l'égide de l'ASiVenoge et de l'ASiCOVV (Association scolaire intercommunale de Cossonay-Veyron-Venoge, regroupant 11 communes). La scission intervenue s'est déroulée en douceur, notamment grâce à la présence de plusieurs élus actifs à la fois au sein de l'ASiCoPe et des nouvelles entités créées.

D'août à décembre 2019

ASiCoPe (uniquement secondaire, 17 communes)

La Commune de Vullierens a rejoint un autre groupement, tandis que les Communes de Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, L'Isle, Mauraz et Mont-la-Ville ont intégré l'ASiCoPe.

Le Conseil intercommunal de l'ASiCoPe a siégé deux fois en 2019 et cinq préavis lui ont été soumis par le comité directeur, qui s'est réuni à 22 reprises.

Les Communes de l'ASiCoPe ont décidé, à fin 2019, de reporter le projet de la construction d'un deuxième établissement scolaire secondaire à l'horizon d'une dizaine d'années. Selon une étude menée, le collège secondaire de Cossonay a la capacité d'accueillir tous les élèves des classes 9H à 11H pendant cette période.

ASiVenoge (enseignement primaire, 6 communes)

Le Conseil intercommunal de l'ASiVenoge a siégé quatre fois en 2019 et cinq préavis lui ont été soumis par le comité directeur, qui s'est réuni à seize reprises. Les sujets principaux traités ont concerné les transports, l'accueil de midi, les devoirs surveillés et principalement les constructions.

Constructions du degré primaire

Le projet de pavillons provisoires à Penthalaz a été mis à l'enquête en fin d'année. Il n'a suscité aucune opposition. Une partie des petites constructions sises sur l'emplacement retenu pour leur installation ayant été démolies, le chantier était prêt, à la fin de l'année, à recevoir ces pavillons.

Le projet d'agrandissement du collège du Cheminet, à Penthalaz, a passablement évolué. L'idée de départ de faire adopter un PPA restreint à valeur de permis de construire ayant été écartée, de nouvelles discussions avec la Commune de Penthalaz ont été engagées en vue d'établir un PPA plus ambitieux englobant l'ensemble du périmètre scolaire et incluant une partie de la zone sportive.

Saisie du projet, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), au vu du nombre de classes et d'élèves, a exigé une salle de sport supplémentaire, ainsi que d'autres locaux. Le projet comprend aujourd'hui l'ensemble des besoins scolaires et parascolaires, ainsi qu'une partie UAPE. C'est la Commune de Penthalaz qui est chargée de l'étude de la mobilité.

Transports scolaires

Au début 2019, le marché public pour les transports scolaires de la rentrée 2019-2020 a été lancé par l'ASiCoPe en représentation de l'ASiVenoge et de l'ASiCOVV. Un consortium de deux entreprises (CarPostal et MBC) a répondu à l'appel d'offres, CarPostal pour la zone ASiVenoge (primaire et secondaire) et MBC pour la zone ASiCOVV (primaire et secondaire).

L'ASiVenoge, en collaboration avec l'ASiCoPe, a refusé d'attribuer le marché au consortium pour la zone ASiVenoge (coûts jugés trop élevés au regard de ceux des années précédentes) et a négocié avec CarPostal un contrat provisoire d'une année, dans le but de relancer une nouvelle procédure de marché public fin 2019 pour la rentrée scolaire 2020-2021.

	AsiVenoge 6 communes		ASiCoPe 13 communes		2018		2017		2016	
PRIMAIRE	août-déc.2019		janv.-juil.2019		nb	CHF	nb	CHF	nb	CHF
	nb	CHF	nb	CHF						
Primaire		61'721		72'860		138'032		147'301		153'656
Transport		19'974		18'131		34'118		43'445		44'844
Total PRIMAIRE		81'694		90'991		172'151		190'746		198'500
<i>Nb d'élève</i>	42		42		42		48		45	
Coût par élève (Mex)		4'112		-		4'099		3'974		4'411
		4'111								
Coût moyen Asicope		1'460		1'654		3'121		3'266		3'630
		3'114								
<i>Nb d'habitant Mex</i>	718		718		725		718		710	
Coût par habitant Mex		241		-		237		266		280
		241								
SECONDAIRE	ASiCoPe 17 communes		ASiCoPe 13 communes							
Secondaire		33'119		37'427		57'254		45'740		45'803
Transport		10'989		7'315		13'611		13'318		14'384
Total SECONDAIRE		44'108		44'742		70'864		59'058		60'187
<i>Nb d'élève</i>	19		17		17		9		10	
Coût par élève (Mex)		4'676		2'632		4'168		6'562		6'019
		4'953								
Coût moyen Asicope		2'137		2'239		3'484		3'668		3'755
		4'376								
<i>Nb d'habitant Mex</i>	718		718		725		718		710	
Coût par habitant		124		62		98		82		85
		123								

Piscine des Chavannes

Les travaux de terrassement ont commencé fin octobre 2019.

6 Police

Comme l'an dernier, la présence de la gendarmerie s'est manifestée par des rondes régulières au sein du village et par des visites de son poste mobile, annoncées au pilier public.

Au cours de l'année 2019, 81 événements survenus à Mex ont été enregistrés à la main courante de la police cantonale. Ils ont principalement eu pour objet des accidents de circulation, des vols, des dommages à la propriété, des chutes à domicile, des conflits de voisinage, des pertes de documents, la présence d'individus suspects, des incendies et des troubles de la tranquillité.

Dans le courant de l'automne, le répondant de proximité de la police cantonale auprès des communes a diligenté une vaste enquête consécutive à l'intervention d'un habitant à l'oreille particulièrement sensible qui se plaignait du bruit occasionné par la cloche d'une vache à proximité de son domicile. Après avoir dûment procédé à une inspection locale approfondie et à l'audition de nombreuses personnes dans le village, l'enquêteur est parvenu à la conclusion que la pesée des intérêts en présence ne justifiait pas la plainte déposée dès lors que la tranquillité de la population du quartier n'était pas altérée par le bruit de la cloche incriminée, ce d'autant plus que la présence du bétail à proximité était limitée à de courtes périodes dans l'année. Ouf, on respire !

SDIS Venoge

La Commune de Mex est rattachée au Service Défense Incendie et Secours Région Venoge, créé le 1^{er} janvier 2012 et couvrant territorialement l'ensemble des communes qui formaient l'ancien district de Cossonay.

L'exercice 2019 a été marqué par une augmentation importante des interventions du corps de pompiers, en particulier pour des inondations, des pollutions et des sauvetages. Parmi les événements marquants de l'année, on peut citer les violentes intempéries du début de l'été, particulièrement à Cossonay, l'incendie d'un chalet d'alpage isolé, l'extinction de six véhicules, dont un fourgon blindé, suite à une attaque criminelle perpétrée à Daillens, l'accident chimique survenu à la piscine de Penthalaz (déversement de plusieurs centaines de litres de javel) et le sauvetage des vaches tombées dans la Venoge à Vufflens-la-Ville.

Au total, l'ensemble des interventions ont représenté 5'300 heures d'engagement pour les sapeurs du SDIS Venoge.

ORPC

L'organisation régionale de protection civile du Gros-de-Vaud, regroupant l'ensemble des communes du district, basée à Echallens, comptait, à fin 2019, 558 astreints, épaulés par trois professionnels et une secrétaire à 70%.

En dehors des cours de répétition et d'instruction usuels, les différentes interventions en faveur de la collectivité, qui ont représentés 689 jours de service sur un total de 2902 pour l'ensemble de l'année, ont notamment trouvé pour cadres, la Fête de l'Été des écoles d'Echallens, la Fête des Vignerons et le Venoge Festival.

7 Sécurité sociale

Cantine à Mex : Pic'fouls

Notre cantine rencontre toujours un grand succès avec des enfants de 3P et 4P. Actuellement, 18 élèves y sont inscrits dont plusieurs pour les quatre repas hebdomadaires.

Facture sociale

Les acomptes de la facture sociale 2019 se sont montés à CHF 1'352'430.-. Selon nos prévisions, ces acomptes sont nettement insuffisants et une provision pour une charge supplémentaire de CHF 219'400.- a été comptabilisée.

AJERCO (Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay)

Plusieurs enfants de notre commune fréquentent les garderies du réseau.

Enfants domiciliés sur AJERCO bénéficiant d'une solution de garde dans le réseau										
Communes	Accueil collectif				Accueil familial				Accueillantes en milieu familial au 31.12.2019	Liste d'attente état février 2020
	Préscolaire garderies NOMBRE D'ENFANTS	Préscolaire garderies HEURES D'ACCUEIL	Parascolaire UAPE NOMBRE D'ENFANTS	Parascolaire UAPE HEURES D'ACCUEIL	Préscolaire garderies NOMBRE D'ENFANTS	Préscolaire garderies HEURES D'ACCUEIL	Parascolaire UAPE NOMBRE D'ENFANTS	Parascolaire UAPE HEURES D'ACCUEIL		
Mex	14	9'460.00	6	1'428.00	4	2'390.25	1	805.25	1	17

ARASPE (Association Régionale de l'Action Sociale de Prilly-Echallens) :

Le projet de mise en place d'une Unité commune CSR-ORP avance et des locaux ont été trouvés à Prilly, à côté de l'ORP. Il est prévu que cette nouvelle entité soit opérationnelle au deuxième semestre 2020.

AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile)

La part de financement public du dispositif de l'aide et des soins à domicile du Canton de Vaud sera, dès 2020, totalement prise en charge par le canton, alors que cette répartition était jusqu'à ce jour de 2/3 à charge des communes et d'1/3 à celle du canton.

eHnv (Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois)

Les eHnv assument des missions de soins aigus, de réadaptation et d'hébergement médico-social qui englobent des activités préventives, diagnostiques, curatives et palliatives, ainsi que d'accompagnement.

8 Services industriels

« Les mouchards » installés en 2018 ont permis de détecter rapidement les fuites, ce qui a eu pour conséquence de diminuer les pertes et de les ramener à 14.5 % pour 2019.

Le tableau de la consommation pour les quatre dernières années se présente comme suit :

Consommation en m ³	2019	2018	2017	2016
Facturation annuelle	46'864	57'551	49'276	47'579
Achat d'eau EIEVMV	50'532	60'488	60'479	55'553
Achat d'eau SIL	4'302	2'980	4'010	2'094
Total achat d'eau	54'834	63'468	64'489	57'647
Différence	7'970	5'917	15'213	10'068
Pourcentage perte	14.54%	9.32%	23.59%	17.46%

Par l'entremise de l'Entente Intercommunale des Eaux (EIEVMV), le relevé des compteurs se fait électroniquement. D'où un gain de temps et une détection des anomalies sur les compteurs.

Les comptes sont annexés au présent rapport et contiennent des commentaires complémentaires. Les bouclements des associations intercommunales n'ont pas encore été approuvés par les différents conseils intercommunaux.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

- vu le préavis municipal N° 1/2020 du 27 avril 2020;
- ouï le rapport de la commission gestion-finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- 1) d'adopter le rapport de gestion;
- 2) d'approuver le prélèvement de l'excédent de charges de CHF 100'410.57 du capital, qui s'élèvera après cette opération à CHF 483'162.98;
- 3) d'accepter les comptes communaux pour 2019, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2019 tels que présentés ;
- 4) de donner décharge à la municipalité et à la bourse communale pour la gestion et les comptes 2019.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



G. Wyss



La Secrétaire



J. Brandt-Monnier

Annexe : comptes 2019, avec commentaires

Adopté en séance de Municipalité, le 27 avril 2020